

Assurance récolte

## Contrat collectif proposé par la Fédération des Vignerons Indépendants de Gascogne

Suite aux intempéries de ces deux dernières années, la Fédération des Vignerons Indépendants de Gascogne a souhaité proposer à ses adhérents un contrat collectif d'as-

surance récolte.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter les Vignerons Indépendants de Gascogne au : 05.62.08.15.10 et ce **avant le 15 mars 2009**.